

# Votre école travaille sur un rythme de 4 jours

Votre temps partiel est-il...

...de droit ?

Vous souhaitez

Avoir un nombre précis de demi-journées travaillées ? (pour pouvoir organiser votre emploi du temps hebdomadaire)

Avoir une quotité de travail précise ? (pour pouvoir choisir votre taux de rémunération)

Annualiser votre service ? (pour pouvoir vous organiser sur l'année)

... sur autorisation ?

Vous souhaitez

Avoir un nombre précis de demi-journées travaillées ? (pour pouvoir organiser votre emploi du temps hebdomadaire)

Avoir une quotité de travail précise ? (pour pouvoir choisir votre taux de rémunération)

Annualiser votre service ? (pour pouvoir vous organiser sur l'année)

**cadre d'une répartition hebdomadaire**

Possibilité de travailler :  
4 demi-journées (50%)  
5 demi-journées (62.5%)  
6 demi-journées (75%)

**cadre d'une répartition annuelle**

Attention, il faudra ajouter à votre emploi du temps hebdomadaires des demi-journées supplémentaires à répartir dans l'année.  
Possibilité de travailler à 60% ou 70% ou 80% (payé 85.71%).

**Annualisation du service à temps partiel**

**cadre d'une répartition hebdomadaire**

Possibilité de travailler :  
4 demi-journées (50%)  
6 demi-journées (75%)

**cadre d'une répartition annuelle**

Attention cela concerne seulement une quotité de travail de 80% (payé 85.71%). De plus, il faudra ajouter à votre emploi du temps hebdomadaires des demi-journées supplémentaires à répartir dans l'année.

**Annualisation du service à temps partiel**

Vous souhaitez plus de précision ? Consultez la circulaire TEMPS PARTIELS sur I-Prof ou sur le site de l'inspection académique du Gers.

Tableau II-1) A)  
Page 4

Tableau II-1) B)  
Page 4

Paragraphe III  
Page 5

Tableau II-2) A)  
Page 5

Tableau II-2) B)  
Page 5

Paragraphe III  
Page 5